

POUR UNE PRODUCTION LOCALE, VARIÉE ET DE QUALITÉ

12 mars 2010

AGRICULTURE Les Etats ont validé hier une initiative qui demande d'inclure dans la loi le principe de la souveraineté alimentaire comme but de la politique agricole.

Comme le National, le Conseil des Etats veut que la Confédération couvre les besoins alimentaires de la population en privilégiant une production agricole indigène de qualité, durable et diversifiée. Il tient en outre à garantir un certain taux d'auto-provisionnement.

La Chambre des cantons a donné suite hier, par 27 voix contre 13, à une initiative parlementaire du conseiller national Jacques Bourgeois (PLR/FR), qui demande de compléter la loi sur l'agriculture. Le texte du directeur de l'Union suisse des paysans prévoit notamment d'y inclure le principe de la souveraineté alimentaire comme but de la politique agricole.

Par 19 voix contre 17, les sénateurs ont également transmis une motion du conseiller national Erich von Siebenthal (UDC/BE) qui demande au Conseil fédéral «d'accorder une importance primordiale au taux d'auto-provisionnement». Il le charge de proposer des mesures permettant d'atteindre un taux de 60% au moins.

Le Conseil des Etats avait à se prononcer sur quatre interventions sur la souveraineté alimentaire. De nombreux orateurs ont longuement devisé sur cette notion. La trouvant trop floue, Konrad Graber (PDC/LU) proposait de renvoyer toutes les interventions à la commission en la chargeant de préciser ce concept dans un nouveau projet.

Pas de définition scientifique

«Il est difficile d'évaluer les conséquences juridiques de cette notion», a argumenté M. Konrad. Il a reçu le soutien de la ministre de l'agriculture Doris Leuthard, qui estime que la souveraineté alimentaire n'a pas de définition scientifique. «C'est un concept politique», a-t-elle dit.

«Il n'y a aucun flou juridique», leur a rétorqué Robert Cramer (Verts/GE). Selon lui, la souveraineté alimentaire est définie dans l'initiative de Jacques Bourgeois. Selon son texte, elle consiste à «assurer la couverture de manière prépondérante des besoins de la population par une production indigène de qualité, durable et diversifiée».

La majorité du plénum a fait fi du prétendu flou juridique et rejeté, par 23 voix contre 15, la proposition de renvoi de Konrad Graber.

Doris Leuthard s'est opposée à toutes les interventions, les trouvant inutiles. S'agissant de l'auto-provisionnement, elle a souligné en vain que le taux tourne déjà autour de 60% depuis 60 ans et qu'il est stable. Mais le plénum a tout de même approuvé la motion de M. von Siebenthal en la matière. Le dossier retourne aux Conseils nationaux.

Stratégie qualité

La Chambre des cantons a ensuite tacitement adopté une autre motion de Jacques Bourgeois réclamant une stratégie qualité pour les denrées alimentaires suisses. Le Conseil des Etats ayant biffé un passage sur la «swissness» sur lequel un projet est en préparation, le National devra se prononcer encore une fois.

Le Conseil des Etats a également accepté tacitement une motion du conseiller national Jean-René Germanier concernant des moyens pour la consommation de produits suisses de proximité (voir ci-contre). Là encore, il est allé moins loin que la Chambre du peuple en chargeant le Conseil fédéral non pas de prévoir de nouveaux moyens mais de vérifier s'il faut en prévoir. Il s'agit cependant d'un signal politique fort. ats/vp

